

AGENDA :

ASSE : (asse.sanry.mechy@gmail.com) : Calendriers 2024 au prix de 4 euros le calendrier.
Les enfants de l'école feront prochainement du porte à porte et quelques exemplaires seront disponibles à l'école et en Mairie.

- Vente de sapins de Noël, le bon de commande sera distribué début novembre et sera à retourner au plus tard le 17 novembre. Livraison des sapins le vendredi 1^{er} décembre 2023.

- Marché de Noël le vendredi 1^{er} décembre de 16h00 à 18h00 au foyer du village (possibilité de réserver un stand pour exposition / vente).

Les Mini du Chalet : fête d'Halloween les 28 et 29 octobre 2023.

Les Cher's Pays Sages : sortie pédestre nocturne en décembre pour découvrir les paysages urbains et champêtres de Sanry. Vous recevrez prochainement une invitation.

Foyer rural : Le Foyer Rural organisera un défilé pour la Saint Nicolas dans les rues de Méchy à Sanry-lès-Vigy le 10 décembre 2023 celui-ci se terminera au foyer avec un goûter.

Concours de maisons décorées pour Noël. Passage le 17 décembre 2023 des membres du jury, les 2 premiers gagnants se verront offrir un cadeau.

Animations : Yoga les mercredis à 18h45 – Zumba les vendredis à 18h30.

Nettoyage des avaloirs les 27 et 28 novembre 2023, merci de garer vos véhicules de façon

DISTRIBUTEUR DE PIZZAS : La société API TECH va installer un distributeur de pizzas à compter de fin décembre 2023 / janvier 2024, place des Drahés à Méchy.
Ceci vous permettra, si vous le souhaitez, de vous procurer des pizzas cuites sur place.

A SAVOIR / RAPPELS :

Chaque mois, votre Mairie est ouverte les premiers et troisièmes samedis matin (9h00 – 12h00), les prochaines dates seront : 4 et 18 novembre, 2 et 16 décembre, 13 et 27 janvier 2024.

Horaires d'ouvertures de la **déchèterie d'Avancy**.

- Mardi de 9h00 à 12h00 ;

- Mercredi, Vendredi et Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Vous pouvez aussi accéder aux déchèteries de Courcelles-Chaussy et Courcelles-sur-Nied.

Mairie de SANRY-LÈS-VIGY

28 Rue de l'Église

57640 Sanry-lès-Vigy

Tél : 03 87 77 90 54

@ : sanry-les-vigy@wanadoo.fr

www.sanry-mechy.fr

Facebook: SANRY - MECHY

[Panneau-Pocket](#) (Android et IOS)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 08h30 – 11h30

Mardi : 17h00 – 19h00

Premier et Troisième samedi du mois :

09h00 – 12h00

Et sur rendez-vous.

URGENCES :

• **SAMU** : 15 / **SOS Médecins** - appel patient : 3624 (0,12€/min)

• **Sapeurs-Pompiers** : 18 / **CHR Mercy** : 03 87 55 31 31

• **Numéro unique d'urgence européen** : 112 / **Centre Antipoison** : 03 83 32 36 36

• **Gendarmerie** : 17 ou 03 87 77 91 02

• **Veolia (Eau)** : 0 969 367 261 • **U.EM. (Electricité)** : 03 87 34 45 00



SANRY-lès-VIGY / MECHY

INFORMATIONS MUNICIPALES

OCTOBRE / NOVEMBRE 2023

- MOT DU MAIRE (et RECHERCHE BAFa)
- NUISANCES SONORES, VISUELLES ET AUTRES
- COUPE DE BOIS 2023 / 2024
- DATES DES BATTUES DE CHASSE 2023 / 2024
- CATASTROPHE NATURELLE 2023
- ENVIE DE PASSER LE B.A.F.A. EN 2024 ?
- AGENDA
- DISTRIBUTEUR DE PIZZAS
- A SAVOIR / RAPPELS

Madame, Monsieur,

Déjà une nouvelle année qui va tout doucement tirer sa révérence.

Comme vous avez pu le constater nous avons mené à bien plusieurs projets dont la pose des coussins berlinois dans notre village. Après plusieurs échanges avec le département, les implémentations ont été finalement validées. Même si elles ne correspondaient pas à nos souhaits initiaux, de l'avis même de beaucoup ces installations ont permis de réduire la vitesse dans les zones concernées.

Nous avons aussi déplacé les panneaux d'entrée de Méchy au tout début du lotissement le Mai Haut, ceci devant permettre de réduire la vitesse des véhicules venant de Sanry au niveau de la sortie du lotissement.

Dans les autres travaux menés à bien depuis le début de l'année une première vague de lampadaires ont été repeints, d'autres suivront encore en 2024. De même nous nous attaquons à la rénovation énergétique des bâtiments communaux en commençant par remplacer les fenêtres ouvrant de ceux-ci. Là aussi et pour ne pas trop impacter les budgets communaux, ces travaux se dérouleront sur plusieurs années.

Concernant le budget de notre commune, comme vous avez pu le constater le taux communal de la taxe foncière est resté une fois de plus inchangé en 2023, comme il l'est d'ailleurs depuis la septième année consécutive.

Sinon, nous sommes toujours à la recherche de notre **nouvelle animatrice** pour le périscolaire, si vous connaissez quelqu'un en recherche d'emploi **qui possède le BAFA**, vous pouvez contacter rapidement la Mairie.

Nous appelons aussi aux dons pour des décorations de Noël, si vous souhaitez vous séparer de vos anciennes décorations, vous pouvez les déposer en Mairie, elles serviront pour décorer nos sapins et autres pour la période des fêtes à venir. Merci, Le Maire, L. GUIRAUT.

NUISANCES SONORES, VISUELLES ET AUTRES :

Nous vous rappelons qu'il est interdit dans notre commune de faire du bruit le dimanche toute la journée (il n'y a aucune dérogation entre 10h00 et 12h00 comme ceci peut être le cas dans d'autres communes). Tout usage de matériel bruyant est donc interdit les dimanches.

Nous déplorons de plus en plus, l'absence de civisme de la part de certains propriétaires d'animaux. Les crottes de chiens laissées dans les espaces publics, posent de nombreux problèmes. Chaque propriétaire de chien est donc prié de ramasser les excréments de son compagnon, que ce soit au milieu d'une rue, sur le trottoir, ou dans les espaces verts.

De même il est exigé des propriétaires de chiens de ne pas les laisser divaguer sans surveillance, ni aboyer de manière intempestive en leur absence. Les mesures pour éviter l'un ou l'autre de ces cas (grillage ou collier anti-aboiements par exemple) doivent être prises systématiquement sous peine d'amendes forfaitaires ou d'appels au service de fourrière.

De plus, la sortie sur l'espace public des conteneurs des poubelles n'est autorisée que la veille de la collecte à 18h00 jusqu'au jour même 20h00. Toute dépose de gravats ou poubelles en dehors de ces horaires et sans l'accord préalable de la Mairie fera l'objet dorénavant et comme cela vous avait été annoncé en 2022 d'un rappel puis d'un procès-verbal.

COUPES DE BOIS 2023 / 2024 :

Les inscriptions pour les coupes de bois façonnées par les habitants sont ouvertes en Mairie **jusqu'au 15 Novembre 2023.**

Cette année encore, les lots seront constitués de 10 stères environ (non garanties) et seront payables en avance à la trésorerie de Vigy.

La coupe se fera sur les parcelles de forêt communale numéro 21 (Sanry), 8 (Vry), 15 (nouvelle route de Vigy) et 11 (accès pas parc de Rabas).

Le permis d'exploiter et d'enlever vous sera remis sur présentation de la facture acquittée délivrée par la trésorerie. (Vous ne serez donc pas obligés de stérer en forêt puis d'attendre la mesure des coupes et le règlement de celles-ci pour pouvoir évacuer votre bois)

L'évacuation pourra donc se faire directement après la coupe à votre meilleure convenance et au plus tard le 31 octobre 2024.

Les tarifs pour cette année 2023-24 restent inchangés (110 Euros le lot)

Le tirage au sort et la remise des lots se fera lors d'une réunion en Mairie, le samedi 18 novembre 2023 à 11h00.

DATES DES BATTUES DE CHASSE SAISON 2023 – 2024 :

Les battues de chasse se dérouleront les :

Sur Sanry : 15 et 29 Octobre ; 19 Novembre ; 10 décembre ; 07 et 28 Janvier 2024

Sur Vremy : 22 Octobre ; 12 Novembre ; 17 décembre ; 14 Janvier 2024

Sur Paouilly : 11 et 25 Novembre ; 09 et 23 décembre ; 06 et 20 Janvier 2024

Sur Vigy : 05 et 19 et 25 Novembre ; 09 et 23 et 30 décembre ; 07 et 13 et 27 Janvier 2024

CATASTROPHE NATURELLE 2023 :

Si votre habitation a été touchée par des mouvements de terrains liés à la sécheresse de l'été 2023, nous vous invitons à vous faire connaître en Mairie impérativement avant samedi 2 décembre 2023.

ENVIE DE PASSER LE B.A.F.A. EN 2024 ? :

Votre Municipalité aura le plaisir de financer intégralement le B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) à un(e) habitant(e) du village en 2024 !

La formation se déroulera sur Metz durant une semaine pendant les vacances scolaires d'hiver en février 2024. Et, il faut avoir au moins 16 ans pour pouvoir y assister.

Il sera demandé à la personne concernée d'assurer, en échange, une présence rémunérée lors des centres aérés de l'année 2024 auprès de notre d'équipe d'animateurs (une semaine en avril, trois en été et une en automne, le tout pendant les périodes de vacances scolaires).

Il vous est demandé de bien vouloir déposer en Mairie et **obligatoirement AVANT le 23 décembre 2023** une lettre de motivation dans laquelle vous présenterez une idée d'animation pour une ou deux journées de centre aéré pour l'été 2024.

Ce document sera rendu anonyme et une commission se réunira pour retenir la meilleure candidature, le meilleur projet présenté !

N'hésitez pas à contacter votre Mairie ou l'équipe périscolaire pour plus de renseignements !